

RESTRICTED
SR/G/16
7 avril 1949
French
Original: English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION ENTRE
LA COMMISSION DE CONCILIATION
ET SON EXCELLENCE M. DAVID BEN GURION,
PREMIER MINISTRE D'ISRAEL

tenue à Tel Aviv le 7 avril 1949 à 11 h.00

Présents: M. Yalcin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire Principal

M. Ben Gurion - Premier Ministre d'Israel
M. Eytan - Directeur-Général au
Ministère des Affaires
Etrangères

Le PRÉSIDENT rappelle la déclaration de M. Sharett, selon laquelle Israël désire la paix par la voie de conversations directes avec les Arabes. Il ajoute que les Arabes ont accepté de rencontrer les Israéliens en un endroit neutre pour discuter toutes les questions en suspens, bien qu'ils ne soient pas encore prêts à entreprendre des conversations directes, sans l'intermédiaire de la Commission de Conciliation. Le Président estime toutefois que, par les bons offices de la Commission, de telles discussions pourraient devenir l'étape finale menant à la paix. Il demande au Premier Ministre quelles sont ses vues au sujet de la date et du lieu de telles discussions, et demande si Israël sera disposé ou non à y prendre part.

Le PREMIER MINISTRE se déclare heureux d'apprendre que la Commission a accompli des progrès, mais il estime que le Président se contredit en disant tout d'abord que les Arabes sont disposés à rencontrer les Israéliens, puis qu'ils ne sont pas disposés à rencontrer les Israéliens directement. Le Premier Ministre déclare qu'Israël est disposé à rencontrer les Arabes en tout endroit neutre afin de discuter la paix; le nom de la conférence importe peu, dit-il, pourvu

que la paix soit discutée.

Le **PRESIDENT** répond que le Premier Ministre ne l'a pas bien compris. Les Arabes, dit-il, sont prêts à discuter avec le Gouvernement d'Israel en quelque ville neutre, par l'intermédiaire de la Commission de Conciliation, bien qu'ils ne soient pas disposés à parler ouvertement et directement avec la délégation israélienne, autour d'un tapis vert. Le Président fait remarquer que ceci constitue un grand pas en avant, par rapport à l'attitude première des Arabes. Les Arabes, continue le Président, ne posent pas de conditions préalables et sont disposés à discuter par l'intermédiaire de la Commission de Conciliation toutes les questions en suspens touchant au règlement de la paix.

Le **PREMIER MINISTRE** déclare que, bien que de telles conversations ne sauraient être qualifiées de négociations directes, elles constituent pas moins un sérieux progrès. Il suppose que son Gouvernement acceptera d'y prendre part et se déclare disposé à appuyer une telle proposition. Il dit qu'il pourra donner une réponse officielle de son Gouvernement à la Commission mardi matin.

En ce qui concerne le lieu et la date des réunions, le **PRESIDENT** déclare que la Commission avait tout d'abord envisagé Rhodes, mais que les conditions y sont peu satisfaisantes et que les Arabes ne semblent pas en faveur de l'idée. La Commission envisage maintenant la Suisse, ou Evian, en France, comme des choix possibles.

M. de **BOISANGER** fait observer qu'aucune décision n'a été prise encore, puisque la Commission désire entendre l'opinion des deux côtés, pour qui le lieu de rencontre doit être mutuellement acceptable. Les Arabes, qui n'ont ni accepté ni rejeté Rhodes, ont indiqué leur préférence pour l'Italie, la Suisse, Bruxelles ou Evian, et considèrent que fin avril est le moment opportun pour ces réunions.

Le PREMIER MINISTRE ne soulève aucune objection de principe aux endroits mentionnés par M. de Boisanger, mais pense qu'il pourrait y avoir des difficultés d'ordre pratique. Les délégués devront être en mesure de communiquer facilement avec leurs Gouvernements. De plus, il estime que le pays choisi devrait être neutre non seulement dans le conflit palestinien mais encore dans un sens plus large. Le Premier Ministre dit qu'il ne peut donner maintenant de réponse à la question mais qu'il consultera son Gouvernement.

M. EYTAN se demande si la Commission ne pourrait pas suggérer un endroit, et le Gouvernement d'Israël pourrait alors s'exprimer pour ou contre cette proposition.

M. ETHRIDGE annonce que la Commission se réunira le lendemain pour prendre une décision définitive sur le lieu de rencontre. Quant à la date, le 26 avril a été proposé.

A propos de la nature des délégations à la conférence, M. de BOISANGER fait remarquer que celles-ci doivent être habilitées à prendre des décisions importantes et n'avoir pas constamment à s'en référer à leurs Gouvernements.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'Israël enverra des gens responsables mais qui ne seront pas en mesure de prendre des décisions définitives. Il exprime l'espoir que le pays choisi fournira toutes les possibilités appropriées de communications.

Le PRESIDENT assure le Premier Ministre que toutes les questions de ce genre seront réglées à l'avance.

Le Président dit qu'il désire en venir à la partie principale de la discussion. La Commission, dit-il, est chargée par la résolution de l'Assemblée Générale d'amener les parties à un règlement pacifique. Sa fonction principale est la conciliation. La résolution se compose d'une part, de certains principes et décisions de l'Assemblée Générale et, d'autre part, de certaines instructions particulières données à la Commission de Conciliation. Les questions territoriales, les

frontières, les problèmes économiques et autres questions essentielles à l'établissement de la paix, sont laissées à la discrétion de la Commission.

Deux questions, poursuit le Président, ne dépendent pas de la discrétion de la Commission - les questions des réfugiés et de Jérusalem. En ce qui concerne le problème des réfugiés, les Arabes ont voulu en faire une condition préalable à toute discussion de paix. Le Gouvernement d'Israël a été prié, sans résultat, de faire un geste de conciliation à ce propos. Bien que les Arabes aient maintenant retiré leur conditions, la solution du problème des réfugiés demeure un ordre catégorique de l'Assemblée Générale à la Commission de Conciliation. Le Président demande au Premier Ministre ce que compte faire le Gouvernement d'Israël et s'il est prêt à accepter les dispositions de la résolution.

Le PREMIER MINISTRE répond qu'il comprend que l'Etat d'Israël n'a pas la compétence de changer ou de discuter les instructions données à la Commission de Conciliation par l'Assemblée Générale. C'est là une question entre la Commission de Conciliation et les Nations Unies. La question toute entière sera portée devant l'Assemblée Générale et discutée en un temps où Israël se trouvera sur un pied d'égalité avec ses adversaires. Le Premier Ministre fait remarquer que les Arabes n'ont fait preuve d'aucun désir de vivre en paix avec leurs voisins. Ce sont eux qui ont fait la guerre à Israël et non Israël qui leur a fait la guerre. Le Premier Ministre pense qu'il doit tout d'abord y avoir des preuves nettes des intentions pacifiques des Arabes. Israël, dit-il, est certes disposé à étudier une solution du problème, même en dehors de la résolution, dans son propre intérêt et celui de la justice; il fera tout en son pouvoir pour résoudre la question lorsque régnera la paix.

Sur la question de Jérusalem, le Premier Ministre dit que les raisons qui inspirèrent la résolution de l'Assemblée Générale du 29 novembre 1947 ne sont plus valables. Les Nations Unies ont échoué, elles n'ont su protéger Jérusalem, et cette ville a presque été détruite par les Etats qui rejetèrent la résolution du 29 novembre, résolution que les Juifs ont, de leur côté, acceptée. Le peuple d'Israel, dit-il, est plus étroitement lié encore à Jérusalem que ne le sont les peuples des autres pays à leurs capitales. Si les forces israéliennes n'avaient protégé la Ville, 100.000 Juifs auraient été annihilés. C'est là une question qu'Israel se propose de soulever devant l'Assemblée. Il ne servirait de rien de discuter la question avec la Commission de Conciliation qui est liée par la résolution de l'Assemblée Générale. De l'avis du Premier Ministre, la présentation de propositions de l'Assemblée Générale en vue d'un régime international à Jérusalem est très loin d'être bonne. Son Gouvernement acceptera sans réserve un régime spécial pour les Lieux Saints juifs, chrétiens ou musulmans. Un tel régime ne doit toutefois pas s'étendre aux habitants de Jérusalem. Le Gouvernement d'Israel reconnaît et comprend les intérêts spéciaux de la communauté à Jérusalem mais l'Etat d'Israel ne saurait être privé de ses droits souverains sur la Ville. Le Premier Ministre répète qu'il acceptera des dispositions pour les Lieux Saints mais dit qu'avec tout le respect qu'il leur doit, il est en désaccord profond avec les Nations Unies sur les décisions prises à propos de Jérusalem, et qu'il a l'intention de discuter l'affaire devant les Nations Unies.

Le PRESIDENT pense qu'il y a eu quelque malentendu à propos des réfugiés. Ce n'est pas, dit-il, une question d'Israel et des Etats arabes, ce n'est pas davantage une question de vainqueur et de vaincu; c'est une question de droits de l'homme. Si les Etats arabes sont vraiment les agresseurs, il convient qu'ils soient punis; mais les individus ne doivent pas être punis pour les fautes des Etats.

Jusqu'ici Israël a bénéficié de la sympathie et de l'appui du monde parce que son peuple a été persécuté. Si, d'autre part, Israël nie maintenant les droits de l'homme et expulse les Arabes des terres de leurs ancêtres, il perdra la sympathie de l'opinion publique. Le Président souligne une fois de plus la nécessité d'établir une distinction entre les Etats et les individus.

Le PREMIER MINISTRE répond que l'Etat d'Israël n'a pas coutume de se considérer comme vainqueur ni de parler la langue des vainqueurs. Il dit que son Gouvernement accepte cette façon d'aborder le problème des réfugiés du point de vue moral et éthique, et ne nie pas qu'Israël ait reçu une aide morale de l'opinion publique, bien que les Juifs aient construit eux-mêmes leur pays. Ils sont reconnaissants de l'aide reçue. Pourtant, même s'ils n'avaient pas eu l'appui moral de l'opinion publique mondiale, ils resteraient fidèles au principe moral que comporte le problème des réfugiés. Le Premier Ministre déclare que le Gouvernement d'Israël veut apporter sa contribution au règlement de la question des réfugiés. Il dit que la nature de cette contribution dépendra d'un certain nombre de conditions, entre autres l'aide internationale et l'attitude des Etats arabes; mais le Gouvernement d'Israël fera sa part.

Le Premier Ministre déclare qu'il doit nier avec emphase que les Israéliens aient expulsé les Arabes de Palestine. L'exode des Arabes constitue un plan organisé, soit par des chefs arabes, soit par des agents britanniques, pour faciliter leurs desseins contre les Juifs. La décision en a été prise avant même l'établissement de l'Etat d'Israël et avant que n'ait commencé la guerre. L'Etat d'Israël n'a pas demandé aux Arabes de s'en aller et ne les a pas expulsés. Il n'a expulsé personne et n'a pas l'intention de le faire à l'avenir. Il n'est pas juste d'imputer à Israël une responsabilité qui revient en fait aux chefs arabes et aux Etats arabes qui ont attaqué l'Etat d'Israël et l'ont forcé à combattre.

Il dit que l'Etat d'Israel a horreur de la guerre et n'a pas voulu combattre; mais si on l'attaquait à nouveau, il se battrait à nouveau. Ce sont les Arabes qui ont fait la guerre aux Juifs. Israel n'acceptera pas la responsabilité de la guerre.

Le Premier Ministre dit qu'il reconnaît l'aspect humanitaire du problème et a pitié des réfugiés. Il a pitié également des soldats égyptiens envoyés en Palestine pour y mourir sans savoir pourquoi. Mais on ne saurait ignorer les faits. Il dit ne pas accepter les chiffres de la Ruissance Mandataire, selon lesquels il y aurait 800.000 réfugiés. La population arabe du territoire israélien s'élève à 500.000 seulement. L'augmentation de ce nombre fait partie de la campagne menée contre Israel. Il s'élève vivement contre la campagne de diffamation menée contre Israel par des auteurs de guerre.

Cependant tout ceci est dans le passé. Pour le présent, il répète qu'Israel est disposé à apporter sa contribution. Il est certain qu'un grand nombre de réfugiés trouveront à s'installer dans de meilleures conditions dans les Etats arabes qu'en Israel. Il serait plus humain de traiter le problème de cette manière. Il est toutefois difficile d'établir une distinction entre les aspects humains et politiques du problème. Israel n'oubliera jamais l'aspect humain de la question et tentera d'aider les Nations Unies à résoudre le problème. Dans quelle mesure et comment, le Premier Ministre ne saurait le dire maintenant. La question tout entière sera discutée lors de la réunion. Mais Israel abordera le problème dans un esprit de compréhension.

Le PRESIDENT est heureux d'entendre qu'Israel est disposé à reconnaître l'esprit humanitaire du problème. Il dit qu'il n'a pas accusé Israel d'être responsable de l'expulsion des Arabes. Aux yeux de la Commission, la responsabilité d'Israel commence non pas avec

l'expulsion des Arabes, mais avec sa non-acceptation de leur retour. La Commission s'intéresse à la façon dont le problème peut être maintenant résolu. Le Président dit qu'il croit comprendre, d'après les déclarations du Premier Ministre, qu'Israël est prêt à faire quelque chose. Dans l'intérêt de la paix ce quelque chose devrait être généreux, et la Commission aimerait savoir ce qu'Israël fera. Il dit ne pas voir dans les déclarations du Premier Ministre de fondement pour un refus d'Israël d'accorder à ceux des réfugiés qui le demandent le droit de rentrer chez eux.

M. ETHRIDGE dit que la position du Premier Ministre sur Jérusalem est parfaitement claire et compréhensible, et tout à fait dans le cadre des droits d'Israël. La Commission fera un rapport à l'Assemblée Générale, et le Gouvernement d'Israël pourra attaquer à ce moment le problème.

Sur la question des réfugiés, dit M. Ethridge, la position est tout à fait différente. Au cours de sa tournée des capitales arabes, la Commission avait été avisée que les Arabes feraient du règlement du problème des réfugiés une condition sine qua non de négociations de paix. M. Ethridge leur avait dit que cette position n'était pas pratique. La Commission vient de passer deux semaines et demie à tenter de persuader les Arabes de ce que la question des réfugiés ne peut être résolue que dans le cadre du règlement général de paix. Les Arabes ont maintenant accepté cette position et la Commission estime que c'est là une très grande concession qu'ils ont consentie. M. Ethridge dit que la clef de la paix est la question des réfugiés et que les Juifs détiennent cette clef. Israël n'a fait aucun geste conciliatoire à propos du problème des réfugiés et il est d'autant plus important de le faire maintenant, en raison des concessions arabes. Un tel geste serait apprécié non seulement par les Arabes, mais par l'opinion publique mondiale, qui

s'intéresse vivement à la question. M. Ethridge dit que si, au cours des deux semaines à venir, Israël pouvait se décider à exprimer au monde son intérêt pour la question des réfugiés, et à faire certaines concessions préliminaires, il pense que les Juifs auront contribué à ramener la paix dans cette partie du monde. Il dit espérer vivement qu'Israël voudra prendre de telles mesures et il mentionne plusieurs mesures qui pourraient être prises immédiatement. Il y a la possibilité, par exemple, de ramener les Arabes aux plantations d'orangers, qui sont en train de s'abîmer; il y a également la question des comptes en banque bloqués en Israël. Ces problèmes indiquent certaines mesures qu'Israël pourrait prendre pour alléger le problème des réfugiés. Il pense que la Commission et l'organisation de M. Griffis pourraient réduire le nombre des réfugiés et que le règlement des questions territoriales réduirait ce nombre davantage encore. Il demande néanmoins au Premier Ministre de faire un premier pas et l'assure que cela produira des effets bienfaisants dans toutes négociations qui pourraient avoir lieu.

Le PREMIER MINISTRE dit qu'il a écouté avec beaucoup d'attention les remarques de M. Ethridge. Il comprend qu'Israël ne peut demeurer indifférent à l'opinion publique mondiale. Il serait très grave pour Israël qu'il y eut conflit entre lui et l'opinion mondiale. Israël n'a conquis que récemment son indépendance et bien des gens ne se sont pas encore accoutumés à l'idée de son existence en tant qu'Etat. Historiquement parlant, c'est en beaucoup d'endroits une idée nouvelle que les Juifs sont des êtres humains comme les autres et il existe contre eux de nombreux préjugés.

Il y a toutefois pour Israël un problème suprême - celui de son existence même. La clef de la paix n'est pas le problème des réfugiés, la clef du problème des réfugiés est la paix. La décision des Nations Unies ne prévoit pas simplement que ceux des réfugiés qui le désirent peuvent rentrer chez eux. Les mots "et vivre en paix

avec leurs voisins" sont très significatifs. Ils signifient que le retour des réfugiés est lié à leur désir de vivre en paix. Jusqu'à ce qu'il y ait la paix, il ne voit pas comment les réfugiés pourraient rentrer en Israël.

Le Premier Ministre dit qu'il est pleinement conscient du progrès accompli par la Commission et qu'il le considère comme une avance considérable. Pourtant les Arabes continuent à refuser de se réunir autour d'une même table avec les Juifs, et n'ont pas dit qu'ils veulent la paix. Si Israël permettait le retour des réfugiés et que la guerre éclatât à nouveau, il n'y aurait pas seulement des armées étrangères, mais une armée interne dirigée contre Israël. Telle n'est pas l'intention de l'Assemblée Générale. Elle a joint au retour des réfugiés la condition de paix.

Le Premier Ministre comprend que la Commission désire une solution complète ou partielle du problème des réfugiés avant la réunion. Il ne croit pas, en toute honnêteté que cela soit possible, puisque la paix est une condition nécessaire au règlement de la question. Il est parfaitement conscient de la gravité du problème et des valeurs morales et éthiques qu'il comporte, mais s'il n'y a pas la paix, il ne peut rien faire. Israël prendra des mesures pour le problème des réfugiés comme étant une partie du règlement général, mais ne peut rien faire à l'avance.

M. de BOISANGER dit que de nombreux réfugiés ont déclaré à la Commission qu'ils désirent rentrer chez eux et vivre en paix avec leurs voisins. Il dit que cette expression s'applique au désir des individus et non à l'attitude des Etats arabes. Il convient de faire une distinction entre les Etats arabes et les intentions pacifiques des réfugiés.

Au sujet de la question de frontières, M. de Boisanger déclare que la Commission a clairement fait comprendre aux Arabes que la

question des réfugiés est en relation étroite avec la paix: de nombreux réfugiés pourront regagner leurs foyers si des conditions de paix sont rétablies.

Le PRESIDENT fait remarquer que la Commission n'a pas exprimé le désir de régler le problème des réfugiés avant les autres questions. La Commission a adopté le point de vue opposé. Le Premier Ministre dit maintenant que la paix doit venir en premier lieu. La Commission ne suggère pas maintenant une solution, mais une simple acceptation de principe. Sans cela, elle se trouvera dans un cercle vicieux, les Arabes insistant pour que la question des réfugiés soit réglée en premier et la paix ensuite et les Juifs demandent la paix d'abord et les réfugiés ensuite. Il faut que les parties acceptent le principe et, de là, passent plus loin.

Le PREMIER MINISTRE, en réponse au second point, dit qu'il reconnaît que les conditions de paix, dans la résolution, s'appliquent aux individus et non aux Etats arabes, mais la paix n'est pas une chose subjective. Si les Juifs et les Arabes reprenaient la lutte, des Arabes qui auraient déclaré leurs intentions pacifiques, individuellement, ne sauraient être supposés les maintenir. Il leur serait impossible de ne pas combattre.

Le Premier Ministre dit que, connaissant les Arabes, il estime qu'il y a de nombreuses raisons, politiques, humanitaires, économiques et historiques qui militent en faveur de l'installation d'un nombre considérable de réfugiés dans les pays arabes. Il n'entend pas par là exclure la possibilité d'en réinstaller un certain nombre en Israel, mais il discutera cette proposition au cours des négociations à venir. Israel ne peut accepter la prétention des Arabes de voir cette question réglée avant les autres. Il dit qu'il n'entend pas remettre la solution du problème des réfugiés jusqu'à ce que la paix soit réglée, mais il veut simplement expliquer que la solution du problème se trouve dans le règlement général de paix.

Le PRESIDENT pense que la discussion a été poussée suffisamment loin pour l'instant. Il désire, en conclusion, demander au Premier Ministre, des éclaircissements sur un certain nombre de points, puisque la Commission désire envoyer à l'Assemblée Générale des rapports à la suite des réunions de Beyrouth et des conversations de Tel Aviv. Il juge nécessaire de comprendre très clairement les points à inscrire dans ce rapport. Tout d'abord, en ce qui concerne Jérusalem, la Commission rapportera qu'elle a rencontré une attitude négative de la part d'Israël et qu'Israël préfère discuter la question devant l'Assemblée Générale. En second lieu, à propos des réfugiés, la Commission a demandé à Israël d'accepter le principe contenu dans la résolution. La Commission doit-elle dire qu'Israël a accepté le principe et tentera de le mettre plus tard en oeuvre, ou qu'Israël n'accepte pas le principe, bien qu'en raison de l'aspect humanitaire du problème il soit disposé à en faciliter quelque peu la solution?

Au sujet de Jérusalem, le PREMIER MINISTRE dit que le Gouvernement israélien accepte sans réserve le régime international pour les Lieux Saints, mais soutient que Jérusalem, en dehors des Lieux Saints, doit faire partie de l'Etat d'Israël. Il existe une question entre Israël et le monde et une question entre Israël et les Arabes. Israël désire régler cette dernière question avec les Arabes. La question qui se pose entre Israël et le monde pourra être résolue par un contrôle international des Lieux Saints. L'Etat d'Israël portera la question de Jérusalem devant l'Assemblée Générale. Au sujet des réfugiés, Israël maintient que la solution de ce problème doit être partie intégrante du règlement général de paix. La question se pose de savoir ce qui est préférable et possible. Il est raisonnable dans l'intérêt mutuel des Juifs et des Arabes et de leur amitié, qu'une grande partie des réfugiés soit installée dans les Etats arabes. Israël est disposé à apporter sa contribution à la solution du problème des réfugiés considéré comme une partie du règlement de paix.